

Nombre de membres : Séance du 16 JUIN 2021  
Afférents au conseil municipal : 15 L'An deux mil VINGT ET UN  
En exercice : 15 Et le 16 JUIN 2021  
Pris part à la délibération : 15

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette  
Commune, légalement convoqué, s'est  
Réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
Le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Madame Catherine Lefebvre

Date de la convocation : 8 JUIN 2021

Date d'affichage : 8 JUIN 2021

Etaient présents : Mme LEFEBVRE -M BEHAREL - Mme TOURBIER-Mme BAUGE- M JUMAUCOURT- M FLAVIGNY-M -  
Mme DEBAEKER- Mme HOUSPIE – M DOURLOU-M RENARD-M BONNEEL

Absents : néant

Pouvoirs : Mme STAQUET à Mme DEBAEKER

M PERCHE à M RENARD

M DIGNE à M BEHAREL

M SEGUIN à Mme LEFEBVRE

#### **4) Avis du conseil municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille**

##### **l) Présentation des projets de modification des onze PLU de la Mel :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil, et Radinghem en Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille ( MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deule ( CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc couverte désormais par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la MEL, a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modifications des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révision des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU 2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue des engagements.

Par ailleurs, compte-tenu de la longueur de ces procédures certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, ect...)

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la Mel, sur un lien informatique mis à disposition des conseillers municipaux.

## II) La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification

En application de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la Mel.

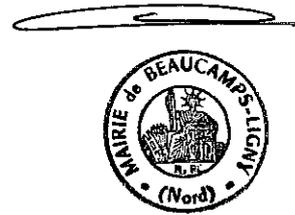
A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

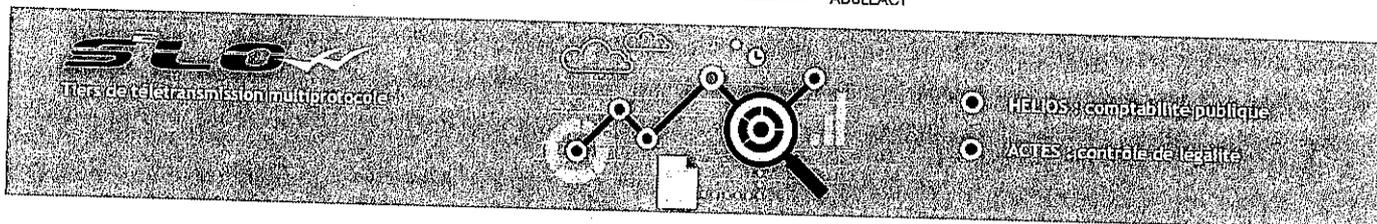
III) Avis du conseil municipal

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- Le conseil municipal à la majorité et une abstention émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Extrait conforme et exécutoire  
Le Maire / Catherine Lefebvre





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **Beaucamps-Ligny**

Utilisateur : **PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	21061604
Date de la décision :	2021-07-01 00:00:00+02
Objet :	AVIS CONSEIL MUNICIPAL SUR PLU MEL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d'urbanisme
Identifiant unique :	059-215900564-20210701-21061604-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900564-20210701-21061604-DE-1-1_0.xml	text/xml	852
Nom original :		
AVIS CM SUR PLU MEL.pdf	application/pdf	88029
Nom métier :		
99_DE-059-215900564-20210701-21061604-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	88029

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h55min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h55min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h55min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h56min20s	Reçu par le MI le 2021-07-01

Nombre de membres  
Afférents au conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Pris part à la délibération : 15

Séance du 16 JUIN 2021  
L'An deux mil VINGT ET UN  
Et le 16 JUIN 2021

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette  
Commune, légalement convoqué, s'est  
Réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
Le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Madame Catherine Lefebvre

Date de la convocation : 8 JUIN 2021

Date d'affichage : 8 JUIN 2021

Etaient présents : Mme LEFEBVRE -M BEHAREL - Mme TOURBIER-Mme BAUGE- M JUMAUCOURT- M FLAVIGNY-M -  
Mme DEBAEKER- Mme HOUSPIE - M DOURLOU-M RENARD-M BONNEEL

Absents : néant

Pouvoirs : Mme STAQUET à Mme DEBAEKER  
M PERCHE à M RENARD  
M DIGNE à M BEHAREL  
M SEGUIN à Mme LEFEBVRE

#### **4) Avis du conseil municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille**

##### **1) Présentation des projets de modification des onze PLU de la Mel :**

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil, et Radinghem en Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille ( MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deule ( CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc couverte désormais par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la MEL, a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modifications des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.